



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élections cantonales

Question écrite n° 39012

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que les élections cantonales de mars 1998 ont entraîné un certain nombre de recours. La plupart de ces recours sont remontés jusqu'au Conseil d'Etat. Elle souhaiterait qu'il lui indique le nombre total de recours ayant ainsi entraîné un contentieux en Conseil d'Etat. elle souhaiterait également connaître le délai moyen séparant la date de l'élection de la date de l'arrêt définitif du Conseil d'Etat. Elle souhaiterait enfin connaître la date du dernier arrêt du Conseil d'Etat ayant été rendu concernant les élections cantonales de 1998.

Texte de la réponse

En application des articles L. 223 et R. 116 du code électoral, le Conseil d'Etat est juge d'appels des décisions des tribunaux administratifs statuant sur les contestations relatives aux élections cantonales. La juridiction suprême transmet au ministre de l'intérieur, pour observations, les requêtes en appel. A l'occasion du renouvellement des conseils généraux des 15 et 22 mars 1998, le Conseil d'Etat a demandé des observations dans 74 dossiers concernant les opérations électorales. Treize d'entre eux ont été traités par le secrétaire d'Etat à l'outre-mer s'agissant de contentieux dans les départements de la Réunion, de la Guyane et de la Martinique. On peut estimer de façon approximative, compte tenu de la grande diversité des situations, qu'il s'écoule un délai moyen de 14 mois entre la date de l'élection cantonale et la décision définitive du Conseil d'Etat. La dernière décision notifiée à mes services date du 29 décembre 1999, trois requêtes demeurant pendantes devant le Conseil d'Etat à l'heure où cette réponse est rédigée.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39012

Rubrique : Elections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1999, page 7235

Réponse publiée le : 6 mars 2000, page 1493